

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 12-2023	MOYENS GENERAUX MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICE Marché d'assurances de la Ville de Clisson <ul style="list-style-type: none">Avenants de transfert concernant le marché public d'assurances de la Ville de Clisson, n° 61-2020 confié à la société SMACL ASSURANCES- NIORT (79)
------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Décision n° 115-2020 en date du 30 décembre 2020, attribuant les lots n°3, 4, et 5 du marché n°61-2020 d'assurances de la Ville de Clisson à la société SMACL ASSURANCES, 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cédex 9 ;

Vu le courrier de la société SMACL ASSURANCES, en date du 18 novembre 2021, informant de la fusion-absorption de la société SMACL ASSURANCES par l'entreprise SMACL ASSURANCES SA ;

CONSIDERANT la nécessité de transférer les lots N°3, 4, et 5, du marché public d'assurances de la Ville de Clisson, à la société SMACL ASSURANCES SA, 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cédex 9 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un avenant de transfert des droits et des obligations des lots N°3, 4 et 5 du marché d'assurances de la Ville de Clisson, de la société SMACL ASSURANCES, à la société SMACL ASSURANCES SA, 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cédex 9.
- Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", le Pôle "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 1^{er} mars 2023

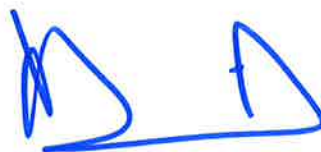
Par délégation du Conseil Municipal,
Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **17 MARS 2023**

Affichée

le **17 MARS 2023**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché d'assurances de la Ville de Clisson - Avenants de transfert concernant le marché public d'assurances de la Ville de Clisson, n. 61-2020 confié à la société SMACL ASSURANCES-NIORT (79).

Date de transmission de l'acte 17/03/2023

Date de réception de l'accusé 17/03/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DEC12-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230317-2023-12-DE

Date de décision : 17/03/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. Avenants